



Centre d'étude et d'action
sociale de la Mayenne
(CÉAS)

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

Vendredi 15 octobre 2010

N° 379

Gérontologie

Aînés résidant en collectivités et leurs familles (ARCF) Vive inquiétude face à des projets de réforme

Depuis déjà deux années, l'association des Aînés résidant en collectivités et leurs familles (ARCF), présidée par Marc Reybaud, fait part de ses inquiétudes face aux projets de réforme de la prise en charge financière des personnes âgées fragilisées : maintien de la discrimination par l'âge ⁽¹⁾, suppression de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) au profit d'une allocation unique dégressive très sélective, récupération sur le patrimoine au décès, recours aux assurances privées en substitution de la solidarité nationale...



www.fnapaef.fr

En juin 2010, selon l'ARCF, le rapport parlementaire Rosso-Debord, portant « sur une réforme de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées », préconisait :

- Un financement basé essentiellement sur un dispositif d'assurance obligatoire à partir de 50 ans concédé aux assureurs privés et aux mutuelles.
- Une APA réservée aux personnes âgées les plus lourdement handicapées : GIR 1 à GIR 3 ; puis à terme suppression de l'APA.
- L'exclusion des GIR 4 du bénéfice de l'APA, mesure qui éliminera plus de 50 % des allocataires actuels, soit plus de 500 000 personnes en perte d'autonomie.
- Une reprise sur patrimoine au décès du bénéficiaire de l'APA.
- Le maintien de la discrimination par l'âge.
- L'élargissement de la contribution solidarité autonomie (CSA) à l'ensemble des Français au lieu des seuls salariés.
- L'alignement du taux de la CSG réduit dont bénéficient les retraités imposables (6,6 %) sur celui des actifs salariés (7,5 %).

Pour l'ARCF, les cinq premières mesures dévient :

- Les engagements du président de la République en 2007 pour la création d'un droit universel à un plan personnalisé de compensation du handicap dans le cadre solidaire d'un « 5^e risque » (la dépendance).
- Les engagements à un droit universel d'aide à l'autonomie, quel que soit l'âge, associé à un financement basé sur une véritable solidarité avec pour cadre un système assurantiel socialisé et obligatoire.

Dans *Le Monde* du 6 août 2010, Philippe Bas, ancien ministre de la Santé et de la Solidarité du gouvernement Villepin, alerte sur les dangers de telles orientations (« Dépendance : la solidarité plutôt que l'assurance. Favoriser le chacun pour soi, un choix regrettable »). Philippe Bas redoute un abandon du 5^e risque au profit de l'assurance privée obligatoire (« L'assurance privée mutualise le risque, l'assurance sociale le solidarise ») ; le rejet de nos valeurs républicaines et des choix faits par la V^e République depuis la Libération ; l'attribution « d'une rente légale aux sociétés d'assurances et aux mutuelles ». Pour Philippe Bas, « la vocation du 5^e risque n'est pas d'enrichir les actionnaires des plus grands groupes du CAC 40 ». Enfin, l'ancien ministre craint le risque de mettre à mal la cohésion nationale...

Dès lors, avec sa fédération nationale, l'ARCF réaffirme ses attentes :

- Un « droit juste et équitable » pour tous les citoyens en situation de handicap, quel que soit l'âge, et une protection sociale dite de « 5^e risque » basée sur une véritable solidarité nationale.

(1) - L'article 13 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose la suppression de toutes discriminations en fonction de critères d'âge, en 2010, en matière de compensation du handicap et de prise en charge des frais d'hébergement en établissement.

- Une assurance universelle obligatoire excluant tout appel aux assurances privées et aux mutuelles, et qui respecte les fondements de la solidarité nationale instituée depuis 1945.
- L'abandon d'une politique de « paupérisation », avec un financement répondant aux besoins d'accompagnement des personnes en situation de handicap et un allègement du reste à charge devenu « insupportable, qui laisse souvent les personnes âgées et leurs familles dans la détresse financière et morale ».

Enfin, pour l'ARCF, si le patrimoine doit être sollicité, il doit être fait appel à la contribution de tous les patrimoines...

ARCF, 1 rue des Fossés, à Laval

Assemblée générale le jeudi 21 octobre 2010, à 14 h 15, au Centre multi-activités de Laval-Saint-Nicolas, avec présentation des orientations du gouvernement et du rapport parlementaire Rosso-Debord.

Médias

La concentration constitue un risque pour la démocratie Serge Dassault iorgne *Le Parisien*

Le groupe Amaury souhaite vendre *Le Parisien - Aujourd'hui en France* dont il est l'actionnaire principal (75 %). Le groupe Dassault serait parmi les acheteurs les mieux placés. Faut-il s'en inquiéter ?

Serge Dassault, 85 ans, est le doyen des sénateurs. Il est ancien maire de Corbeil-Essonnes (1995-2009), et qui a renoncé à la succession de son prête-nom, Jean-Pierre Bechter, dont l'élection vient à son tour d'être annulée. Serge Dassault, via le groupe Dassault, serait parmi les cent plus grandes fortunes du monde. Dans la communication, il possède, entre autres, une filiale, le groupe Figaro-Socpresse, lequel publie le quotidien national d'actualités - *Le Figaro* - bénéficiant de la plus forte diffusion payée (325 000), se classant ainsi devant *Le Monde* (315 000).

En achetant *Le Parisien - Aujourd'hui en France*, Serge Dassault détiendrait ainsi un pouvoir indéniable. Dans la presse quotidienne nationale, il disposerait du *Figaro* (325 000) et d'*Aujourd'hui en France* (181 000), mais aussi du *Parisien* (300 000) qui, pour passer « inaperçu », se classe parmi la presse quotidienne régionale.

Faut-il rappeler que Serge Dassault est assez proche de Nicolas Sarkozy... même si les responsabilités politiques ne sont pas toujours faciles à concilier avec les fonctions économiques ? Faut-il accepter cette concentration de la presse écrite, ce qui reviendrait à faire confiance en l'indépendance corporatiste des journalistes professionnels ? Naïveté...



Diffusion payée Presse quotidienne nationale grand public 2009-2010

1 - <i>Le Figaro</i>	325 000 ex.
2 - <i>Le Monde</i>	315 000 ex.
3 - <i>Aujourd'hui en France</i>	181 000 ex.
4 - <i>Les Échos</i>	123 000 ex.
5 - <i>Libération</i>	116 000 ex.
6 - <i>La Croix</i>	96 000 ex.
7 - <i>La Tribune</i>	69 000 ex.
8 - <i>L'Humanité</i>	50 000 ex.

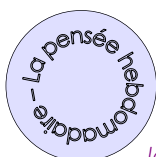
Non classé : *France Soir*.

Presse quotidienne régionale :

<i>Ouest-France</i>	758 000 ex.
<i>Le Parisien</i>	300 000 ex.

Couplage *Le Parisien + Aujourd'hui en France*480 000 ex.

Source : OJD.



« Les élites françaises sont ambivalentes sur le rôle des médias : elles voudraient un contre-pouvoir, mais sans intrusion, sans interférences, dans le respect des règles du jeu qu'elles ont elles-mêmes fixées. Contrairement aux pays anglo-saxons, en France, un organe de presse qui révèle un scandale ne fait pas son travail : il dérange, il perturbe, il salit. Alors, lorsque les choses tournent mal, on accuse le messager. En oubliant que, dans un État de droit, l'information ne doit pas être un combat : elle est, précisément, un droit ».

Sylvie Kauffmann, directrice de la rédaction,
« Politique, médias : les maux français et l'affaire Woerth-Bettencourt », *Le Monde* du 13 juillet 2010.